

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Le jeudi 5 octobre 2023 à 18 heures

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du vingt-huit septembre, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

**Etaient présents** : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme OMER Laure, Mme BLONDEL Marie-Thérèse, M. OUIN Christian, M. RENEUX William, M. DAVID Benoît, M. MONTIGNY Frédéric

**Absents excusés** : Mme GAUDRY Patricia,

**Secrétaire de séance** : M. RENEUX William

Le procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2023 est lu et adopté à l'unanimité.

### **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour procéder à 2 décisions modificatives budgétaires.

#### **En section d'investissement** :

Compte tenu des acquisitions réalisées sur l'opération 94-article 2157 Matériel et Outillage, à savoir : le vélo électrique, le Kit d'arrosage et le crochet d'attelage, le solde des crédits disponibles est inférieur à 500.00 €, il est donc proposé d'ajouter 2 000.00 € de crédits supplémentaires pour financer l'éventuel achat d'un autre matériel avant le vote du budget primitif 2024.

#### **En section de fonctionnement** :

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a augmenté par rapport à celui payé en 2022. Il est nécessaire d'ajouter 500 € de crédits supplémentaires au chapitre 14 à l'article 7392221 pour assurer le paiement du FPIC 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, d'approuver les décisions modificatives budgétaires listées ci-dessus.

### **OFFRE DE CONCOURS : GENDARMERIE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil du 6 juillet 2023, la délibération

N° 29/2023 actait la décision des élus communaux de proposer une offre de concours à la commune de Saint Valery en Caux pour participer au financement des gros travaux sur les toitures, les menuiseries et l'isolation de la Gendarmerie.

Par courrier recommandé du 3 août 2023, Monsieur le Préfet nous informait que notre délibération n° 29/2023 était entachée d'illégalité et nous demandait son retrait.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en réponse du 22 août 2023 et regrette de ne pouvoir participer à la réhabilitation de cette gendarmerie.

Les conseillers municipaux, présents ce jour, décident à l'unanimité,

- de respecter la demande de retrait de Monsieur le Préfet et d'annuler cette délibération n° 29/2023.

### **SUBVENTIONS SOLLICITÉES**

Une subvention est sollicitée par l'association AFM/Téléthon.

Monsieur le Maire précise que nous accordons des subventions seulement aux associations locales.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Frédéric Montigny signale qu'il n'y a plus qu'une seule poubelle au cimetière et que celle-ci déborde. Monsieur Montigny ajoute que les travaux d'entretien des bordures de voirie ne sont pas correctement réalisés. Monsieur Jean-Claude Carpentier confirme les propos de Monsieur Montigny et ajoute que les abribus n'ont pas été nettoyés avant la rentrée des classes. Monsieur le Maire prend note de ces diverses observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et vingt minutes.